

Fiche de poste

Fonctions : lecteur/ lectrice de langue étrangère

Métier ou emploi type* :

* REME, REFERENS, BIBLIOFIL

Fiche descriptive du poste

Catégorie : A

Statut (titulaire, non-titulaire, ouvert) : non-titulaire

Spécialité : ANGLAIS

Quotité : 100%

Affectation

Administrative : INSA Strasbourg

Service ou plateforme : Département Savoirs en Commun

Géographique : INSA Strasbourg / 24 boulevard de la Victoire / 67084 Strasbourg Cedex

Activités principales

Mission principale : Assurer des cours de conversation en anglais aux étudiants de toutes filières, de la première à la troisième année.

Activités principales :

- Préparer et animer des séances de discussion et de production orale avec des demi-groupes d'étudiants

Conditions particulières d'exercice : en effectif TP, en parallèle des enseignements de langue

Encadrement :

Conduite de projet : Non

Déplacements : Non

Rémunération : Les lecteurs de langue étrangère sont rémunérés par référence à l'indice brut 340 (indice majoré 321), soit une rémunération de 1 486,32 euros par mois.

Compétences

Connaissances, savoirs :

- Maîtrise parfaite de langue anglaise (C2)

Savoir-faire :

- Compétences d'animation de groupe et de pédagogie

Savoir-être :

- Bienveillance, dynamisme, créativité

Profil de candidature

Niveau d'études (avec précision éventuelle de la spécialité) : Master 1

Niveau d'expérience : Expérience préalable d'enseignement souhaitée

Langue (et niveau demandé) : Anglais langue maternelle ou niveau C2

Suivi et modalités de candidature

Date de vacance de l'emploi : 1^{er} septembre 2026

Dates de publication (1 mois pour un poste pérenne) : 29/01/2026 au 13/03/2026

Documents de candidature :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Tout document utile

Adresse d'envoi des candidatures : srh.recrutement@insa-strasbourg.fr

Personnes à contacter pour informations sur le poste :

**floriane.ballot-buob@insa-strasbourg.fr
stefan.garel@insa-strasbourg.fr**

L'INSA Strasbourg

L'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il accueille 2 000 étudiants ingénieurs et architectes dans ses locaux situés sur le campus de l'Esplanade, à proximité du centre-ville. Il emploie 270 agents titulaires et contractuels.

Ses missions sont :

- la formation initiale des ingénieurs et architectes, la recherche scientifique et technologique, la formation continue des ingénieurs et techniciens, la diffusion de la culture scientifique et technique.

L'INSA Strasbourg propose :

- 7 spécialités d'ingénieur : génie civil, topographie, génie électrique, génie mécanique, plasturgie, mécatronique, génie thermique, énergétique et environnement.
- 6 formations par apprentissage (FIP, FISA)
- 1 formation d'architecte

L'INSA Strasbourg a accédé aux responsabilités et compétences élargies le 1^{er} janvier 2013.

L'INSA s'est doté d'un dispositif de lutte contre les risques psycho-sociaux (RPS) qui permet de travailler sur 3 axes : prévenir les risques, les déceler, agir sur ces risques pour les traiter.

L'INSA Strasbourg s'est également doté d'un dispositif destiné à prendre en charge les violences sexistes, sexuelles, homophobes ou transphobes, à destination des personnels et des apprenants.

Enfin, l'INSA Strasbourg a mis en place un plan d'égalité professionnelle matérialisant sa volonté de progresser résolument vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

L'INSA est labellisé HRS4R (stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs) depuis le 15 mars 2022.

L'école dispose d'un accès à la restauration collective du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) toute proche et aux équipements sportifs du site alsacien, ainsi qu'aux bibliothèques universitaires.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, l'INSA participe au financement des mobilités douces de ses personnels (remboursement de 50% des transports collectifs et forfait mobilité durable (vélo, covoiturage, services de mobilité partagée, etc.)

Enfin, les agents éligibles peuvent accéder au télétravail selon les règles fixées par les instances de l'école.